

21 juin 2005 : tous ensemble !

Le mépris, ça suffit! Nous voulons des réponses à nos revendications!

Manifestations:

- e Bourges 10h30 Plateau de la machine agricole (palais d'Auron)
- e Vierzon 10h30 Forum République
- e St Amand 11h00 place Jean Giraud

A l'évidence, le premier ministre M. de Villepin n'a, en rien, pris la mesure des exigences sociales qui se sont exprimées dans les mobilisations de ces derniers mois et dans le vote référendaire du 29 mai.

Non seulement les aspirations des salariés actifs, retraités, privés d'emploi ne sont pas prises en compte mais, pire, « le cap des lois votées sera tenu », la cadence des réformes autoritaires et inégalitaires sera accélérée.

Le plan dit « d'urgence pour l'emploi » consiste surtout à précariser les salariés et à offrir des nouveaux cadeaux aux employeurs.

C'est notamment:

- € l'instauration d'un nouveau type de contrat de travail qui offrira aux employeurs la possibilité, pendant deux ans, de licencier du jour au lendemain. C'est la fin programmée du contrat à durée indéterminée revendiqué par le Medef;
- € l'obligation pour les chômeurs et les jeunes, moyennant une prime de 1 000 euros, d'accepter n'importe quel travail, à n'importe quel prix, sous peine de sanctions;
- ℮ la mise en place du chèque-emploi qui réinstaure le travail journalier ou à la tâche;
- € le renforcement spectaculaire des exonérations de cotisations patronales, alors qu'elles ont déjà été multipliées par 10 en dix ans, sans effet sur le chômage.

Le Code du travail est bel et bien dans l'œil du cyclone. Le Premier Ministre parle de politique industrielle, mais c'est pour confirmer immédiatement la privatisation des entreprises publiques, notamment Edf-Gdf.

Il faut aussi s'attendre à de nouvelles restrictions en matière de santé.

Quant au Smic, c'est le troisième discours de politique générale qui annonce la même augmentation. La publicité mensongère a ses limites.

Aucune de ces mesures n'avait été annoncée à la délégation de la Cgt reçue à Matignon 48 heures auparavant. De fait, notre demande de négociation sociale est ignorée.

Il est inacceptable de s'entendre dire aujourd'hui que le gouvernement veut procéder par ordonnances, pendant l'été, sur des sujets aussi essentiels pour la vie des salariés.

Ce plan " d'urgence pour l'emploi " s'est rapidement concrétisé par l'annonce dans le projet de Budget 2006 de la baisse du nombre de fonctionnaires! Le 10 juin 2005, lors de la réunion sur les négociations salariales, le ministre du Travail n'a rien proposé de concret, à part des effets de manches et la création d'un " groupe de travail ". Rien pour obliger les employeurs, les branches professionnelles à augmenter les salaires, à respecter le code du travail en la matière et à reconnaître les qualifications des salariés.

Dans ces circonstances, la Cgt appelle les salariés, les chômeurs, les retraités et l'ensemble des syndicats à se mobiliser pour porter une nouvelle fois leurs revendications. Dès le 9 juin 2005, les salariés de l'industrie se sont fortement mobilisés. 25 000 étaient présents dans les rues de Paris pour le développement de l'emploi industriel, les salaires, etc.

Le même jour, les retraités, dans l'unité et dans toute la France, ont exprimé leurs exigences d'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Le 20 juin 2005, cinq organisations syndicales appellent les salariés des industries électrique et gazière à une journée nationale d'action avec arrêts de travail pour dénoncer les risques liés à l'ouverture du capital de Gdf le 23 juin 2005 et d'Edf dans la foulée.

Le 21 juin 2005 doit être l'occasion d'une large mobilisation interprofessionnelle :

- pour l'emploi,
- les salaires,
- la protection sociale,
- des services publics qui répondent à nos besoins, aux besoins de la collectivité.

21 juin 2005 : tous ensemble

Manifestations:

- e **Bourges 10h30** Plateau de la machine agricole (palais d'Auron)
- e Vierzon 10h30 Forum République
- e St Amand 11h00 Place Jean Giraud

Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM:	Prénom :
Code postal:	Ville :
Tél:	
	. Profession :
Entreprise (nom et adresse):	